

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrick Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/79ef1a6df92dfda4414d5d8f>

Date d'obtention : 2022-04-28 19:51:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord parler avec l'élève qui signale et la victime. Il faut les soutenir et les rassurer que nous sommes là pour eux. Ensuite il faut faire une évaluation de l'incident en utilisant la grille qui est inclus dans la trousse. Il faut par la suite vérifier les informations au près des autres jeunes impliqué s'il y en a , en complétant avec eux aussi la grille et leur demander de ne pas parler de cette situation aux autres. Avant de parler avec celui ou celle qui a commis l'acte, il est important de savoir si c'est juger malveillant ou pas. dans le cas que c'est malveillant, on parle pas a ce jeune et on contacte la police. sans entrer dans les détail, sans rien dire nous pouvons saisir le cellulaire de l'instigateur. dans un cas que ce n'est pas malveillant, on parle avec l'instigateur pour connaitre sa version des faits. Le plus vite possible, on contacte les parents et on explique la situation et le protocole que nous suivons.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente mais dans chacun des cas, il est important de suivre les étapes du protocole. Il est important de suivre les étapes et d'intervenir le plus rapidement possible pour éviter que les photos se propage. Plus vite que l'on intervient, moins que les dommages sont gros. Rencontrer tous les personnes impliquer est important. Être neutre et ne pas visionner les photos sont important. dans la troisième situation, lorsque les information proviens de l'extérieur, on les dirige vers le centre de police. Si l'élève nous viens nous voir, on déclenche le protocole sexto. Par contre si les policier nous demande , ce n'est pas à nous de poursuivre mais à eux. peut importe les mises en situations, lorsque l'élèves vient nous voir , il est important de remplir la grille pour connaitre la nature, les intentions et jusqu'où c'est rendu (rependue à quel point)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, c'est plus une mise en situation qui est délicate. c'est la situation qu'un parent me parle que son enfant a reçu ou partager des photos et que mise à part les référer au poste de police, nous ne pouvons pas déclencher le protocole. C'est d'attendre qu'un élève vient nous en parler. L'Étape de discuter avec l'investigateur et de confisquer son téléphone peut être selon moi délicat. J'ai lu la grille et tout semble être clair et précis. Par contre il reste l'aspect de la crainte de faire des erreurs, de trop en faire, de trop parler qui est là. Travailler en équipe avec la police, parent , direction et les jeunes est importante tout au long du processus. Je suis pas un expert en écriture et remettre sur papier, par écrit n'est pas toujours facile pour ma part. Parler, discuter, écouter n'est pas un problème , mais par écrit cela peut être difficile et en même temps cela pourrait être une étape délicate dans mon cas.